

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 27 septembre 2016**CP2016\_09\_15  
id. 2788

*L'an deux mille seize le vingt sept septembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme LE CORRE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme NEGRE), Mme JALAISE (pouvoir à M. HENRYOT), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme MAURIEGE (pouvoir à Mme DEBIAIS)*

*Nombre de membres de la Commission Permanente : 19*

*Quorum : 10*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**AVENANT N°1 À LA CONVENTION CADRE POUR L'ÉDUCATION  
ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

Les politiques conduites conjointement par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne en matière d'éducation artistique et culturelle sont coordonnées par les dispositions d'une convention-cadre signée en janvier 2015 pour trois ans.

Cette convention a pour objectif de dynamiser le partenariat entre l'Etat et la collectivité par l'instauration d'un pilotage partagé en vue de construire progressivement, pour tous les élèves du département, un parcours d'éducation artistique et culturelle valorisant les ressources patrimoniales locales.

Les projets départementaux menés dans ce cadre, aussi appelés « randonnées culturelles » ont donné lieu, au cours de l'année scolaire 2014-2015, à une restitution des travaux des élèves à l'abbaye de Belleperche. Pour l'année 2015-2016, l'opération « aux arts, citoyens ! » a été accueillie à l'Espace des Augustins du 9 au 13 mai pour une présentation des productions artistiques pluridisciplinaires des élèves participants.

L'expérience apportée par ces deux années de fonctionnement a conduit les institutions partenaires à envisager une simplification des instances de pilotage pour améliorer la pertinence de leur action.

Ainsi, comité de pilotage et comité technique, initialement prévus, seraient fondus en une commission d'arbitrage unique se réunissant deux fois par an pour établir un bilan des actions en cours et valider les projets à mener.

Monsieur le Président soumet le projet d'avenant à l'approbation de la Commission Permanente.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve selon les modalités susvisées les termes de l'avenant n° 1 à la convention-cadre signée en janvier 2015 pour le développement de l'éducation artistique et culturelle dans le département de Tarn-et-Garonne visant à regrouper le comité de pilotage et le comité technique en une commission d'arbitrage unique ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, cet avenant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC